



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

**PROCES VERBAL
DU CONGEIL MUNICIPAL DU Lundi 13 Mars 2023
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la Convocation :	06/03/2023
Début de Séance :	17 H 30
Fin de Séance :	19 H 20
Présents :	Mr Cyril FALQUES, Maire Mr Jean-Noël LEUCK, 1 ^{er} Adjoint, Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3 ^{ème} Adjoint Mr Ludovic MASSE Mr Jean-Louis MIGNOT Mr Romain ARNOUX Mme Mireille DELMAS-BELLON Mme Joëlle GIRAUDIN Mme Jessica PINEL-PELISSIER Mr Alain CHAREYRE
Absents excusés :	Mr Yoann CONSTANTIN, 2 ^{ème} Adjoint
Absents :	
Pouvoirs :	
Secrétaire de Séance :	Mr Jean-Jacques RAPINAT
Conseillers en exercice :	11
Conseillers Présents :	10
Conseillers Votants :	10

ORDRE DU JOUR

1 Approbation du compte rendu de la séance du 18 /01/2023
2 Vote du Compte de Gestion 2022
3 Vote du Compte Administratif 2022
4 Affectation du résultat d'exploitation 2022
5 Vote des taux d'imposition 2023
6 Attribution de l'enveloppe de subventions 2023 aux Associations
7 Vote du Budget Primitif 2023
8 Discussion autour du poste d'Adjoint Technique Territorial
9 Délibérations sur les logements communaux (n° 2 Rue du Plan du Four et n° 3 Place de la Mairie)
10 Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelles K 116 117 118 et 19
11 Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelles K 19
12 Admission en non-valeur et créances douteuses
13 Revalorisation et modalité d'attribution de la location de la salle des Fêtes d'Aurel
14 Questions Diverses

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Monsieur le Maire compte 10 membres présents et 1 absent excusé, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 17 H 30

Monsieur Jean-Jacques Rapinat est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de rajouter une délibération à cette séance pour une demande de subvention auprès de l'Etat (Fonds verts)

1 Approbation du compte rendu de séance du 18 JANVIER 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

POUR : 10

CONTRE : 0

Abstention : 0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 Janvier 2023, aucune remarque n'étant formulée.

2 Vote du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Noël Leuck, 1^{er} Adjoint au Maire, pour le Compte Administratif 2022.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Payeur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif dressé par le 1^{er} Adjoint au Maire, de l'exercice 2022. Après s'être assuré que le Trésorier Payeur a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Compte lui paraît exact dans tous ses détails,
° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées, l'exécution du budget de l'exercice 2022, sur ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,

° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion pour l'exercice 2022 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 10
CONTRE : 0
Abstention : 0

3 Vote du Compte Administratif 2022

Se référer à la délibération n° 14/2023 ci-jointe annexée

POUR : 10
CONTRE : 0
Abstention : 0

4 Affectation du résultat d'exploitation 2022

Se référer à la délibération n° 15/2023 ci-jointe annexée

POUR : 10
CONTRE : 0
Abstention : 0

5 Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents, que :

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu les lois de finances annuelles ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2023;

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux notamment :

- Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 modifiée,
- Le produit attendu cette année

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 115 135,00 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

FIXE les taux d'impositions pour l'année 2023 comme suit :

	Taxe d'habita	Foncier Bâti	Foncier NB	TH
BASE		383200	17300	329693
TAUX		22,44 %	82,71 %	4,50 %
PRODUIT		85 990	14 309	14 836
PRODUIT GLOBAL		115 135		

POUR : 10
CONTRE : 0
Abstention : 0

6 Attribution de l'enveloppe de subventions 2023 aux associations

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose au Conseil Municipal les courriers de demandes de subventions faites auprès de la Commune d'Aurel.

Il avait été convenu que seules les associations faisant suivre avec leurs demandes les pièces justificatives demandées (Bilan financier, n° Siret...) se verraient allouer une subvention de la Commune d'Aurel.

Messieurs Jean-Noël Leuck, Jean-Louis Mignot, concernés, se retirent pour le vote de la subvention au Comité des Fêtes.

Pour l'année 2023, la subvention attribuée est la suivante :

*Comité des Fêtes d'Aurel : 4000,00 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune d'Aurel.

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son suppléant pour signer tous les documents nécessaires au versement des dites subventions.

POUR : 8

CONTRE : 0

Abstention : 2

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose au Conseil Municipal les courriers de demandes de subventions faites auprès de la Commune d'Aurel.

Il avait été convenu que seules les associations faisant suivre avec leurs demandes les pièces justificatives demandées (Bilan financier, n° Siret...) se verraient allouer une subvention de la Commune d'Aurel.

Monsieur Cyril Falques, se retire pour le vote de l'Association : Comité Pays de Sault Albion Souvenir Français.

Monsieur Romain Arnoux, se retire pour le vote de l'Association : Les Vieilles Soupapes du Ventoux.

Pour l'année 2023, les subventions attribuées sont les suivantes :

* Les Vieilles soupapes du Ventoux : 150 €

* Comité Pays de Sault Albion Souvenir Français : 150 €

* Association des parents d'élèves de Sault : 100 €

* Ecole de musique de Sault « Prélude » : 100 €

* Sapeurs-Pompiers de Sault : 100 €

* Club du 3^{ème} Age de Sault : 100 €

* Aide-Ménagère de Sault : 100 €

* Les amis de l'hôpital de Sault : 100 €

* La Marche à Ventoux : 100 €

* Association départementale des Comités communaux Feux de Forêt de Vaucluse : 150 €

POUR : 8

CONTRE : 0

Abstention : 2

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose au Conseil Municipal les courriers de demandes de subventions faites auprès de la Commune d'Aurel.

Il avait été convenu que seules les associations faisant suivre avec leurs demandes les pièces justificatives demandées (Bilan financier, n° Siret...) se verraient allouer une subvention de la Commune d'Aurel.

Messieurs Cyril Falques, Jean-Noël Leuck, Alain Chareyre, Madame Jessica Pinel-Pelissier concernés, se retirent pour le vote de la subvention à l'Association Aurel Liens.

Pour l'année 2023, la subvention attribuée est la suivante :

* Association Aurel Liens : 2000,00 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2023 de la Commune d'Aurel.

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son suppléant pour signer tous les documents nécessaires au versement des dites subventions

POUR : 6

CONTRE : 0

Abstention : 4

7 Vote du Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 à 1612-20 et L. 2311-1 et L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 précisant les règles de comptabilité publique et de représentation du budget,

Vu les observations de Madame le Trésorier-Payeur de Mormoiron,

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril (date limite de vote du budget), (le 30 avril date limite de transmission du budget en Préfecture), **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	481 665,70 €	481 665,70 €
Fonctionnement	432 026,16 €	432 026,16 €

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

POUR : 10

CONTRE : 0

Abstention : 0

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

8 Discussion autour du poste d'Adjoint technique territorial

Démission de l'adjoint technique actée.

L'adjoint technique quitte également le logement communal sis n° 3 Place de la Mairie à Aurel.

POUR : 10

CONTRE : 0

Abstention : 0

9 Délibérations sur les logements communaux (n° 2 Rue du Plan du Four et n° 3 Place de la Mairie)

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose au Conseil Municipal que la locataire qui occupe le logement sis n° 2 Rue du Plan du Four a émis le souhait de quitter ce logement au 31 Mars 2023.

Il précise qu'une demande de logement a été faite par Monsieur Didier Avon.

Monsieur le Maire rappelle que les montants des loyers communaux ont été fixés par délibération n° 5/2023 du 18 Janvier 2023, révisables chaque année à la date anniversaire de la signature du bail.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du logement communal n° 2 Rue du Plan du Four à Monsieur Didier Avon dont il rappelle les caractéristiques générales :

Superficie : 60 m²

Loyer mensuel : 204,00 € (Deux cent quatre euros) révisable chaque année.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ACCEPTE l'attribution du logement communal n° 2 Rue du Plan du Four à compter du 1^{er} Avril 2023,

VALIDE l'attribution de ce logement communal n° 2 Rue du Plan du Four à Monsieur Didier Avon,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son suppléant à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

POUR : 10

CONTRE : 0

Abstention : 0

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel expose au Conseil Municipal que le locataire qui occupe le logement sis n° 3 Place de la Mairie a émis le souhait de quitter ce logement au 31 Mars 2023.

Il précise qu'une demande de logement a été faite par Madame Elodie Constantin.

Monsieur le Maire rappelle que les montants des loyers communaux ont été fixés par délibération n° 5/2023 du 18 Janvier 2023, révisables chaque année à la date anniversaire de la signature du bail.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution du logement communal n° 3 Place de la Mairie à Madame Elodie Constantin dont il rappelle les caractéristiques générales :

Superficie : 82 m²

Loyer mensuel : 314 € (Trois cent quatorze euros) révisable chaque année.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ACCEPTE l'attribution du logement communal n° 3 Place de la Mairie à compter du 1^{er} Avril 2023,

VALIDE l'attribution de ce logement communal n° 3 Place de la Mairie à Madame Elodie Constantin,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son suppléant à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail

POUR : 10

CONTRE : 0

Abstention : 0

10 Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelles K 116 117 118 et 119

Refusé par la totalité des membres du Conseil Municipal.

11 Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelles K 19

Refusé par la totalité des membres du Conseil Municipal.

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

12 Admission en non-valeur et créances douteuse

Prise de connaissance

13 Revalorisation et modalités d'attribution de la location de la salle des fêtes d'Aurel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes d'Aurel, peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés d'en instaurer un règlement intérieur. Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Monsieur le Maire propose le règlement ci-joint annexé.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes ;

APPROUVE les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent dans le règlement intérieur ci-joint annexé.

POUR : 10
CONTRE : 0
Abstention : 0

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

14 Questions diverses

*Prise de connaissance des divers courriers adressés à la Mairie et décision du Maire – Prise de connaissance
Délibération concernant le Fonds Verts – Acceptation à l'unanimité
Concours de pétanque des élus le 11 juin (prévenir avant le 31 mars)

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée,
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 19 H 20

Fait à Aurel,
Le 13 Mars 2023

Le secrétaire de Séance,
Mr Jean-Jacques RAPINAT

Le Maire,
Mr Cyril FALQUES



Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr

14/02/23

CDYSSSE Informatique - CTRCTA 9 6615
 Département : VAUCLUSE
 Poste Comptable : SERVICE DE GESTION (COMP)
 Date d'Édition : 13/03/2023

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2022
 Page n° 1

N° SIRET : 21844005500018
 Etablissement : MAIRIE D'AUJOU
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 13/03/2023 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES : Contre : 0 Pour : 11
 Date de convocation : 06/03/2023
 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de
 délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire.
 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 Le Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		245 361,19	18 114,64		18 114,64	245 361,19
Opérations de l'exercice	188 560,12	225 993,78	123 715,60	86 405,55	312 275,72	312 399,33
TOTAUX	188 560,12	471 354,97	141 830,24	86 405,55	330 380,36	557 760,52
Résultats de clôture		282 794,85	55 424,69		55 424,69	227 370,16
Restes à réaliser			15 000,00	8 400,00	15 000,00	8 400,00
TOTAUX CUMULES	188 560,12	471 354,97	156 830,24	94 805,55	345 380,36	566 160,52
RESULTATS DEFINITIFS		282 794,85	62 024,69		62 024,69	220 770,16

15/10/23

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 13/03/2023 à 17 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B

Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (225 993 78 - 188 560,12)

Excédent de fonctionnement reporté (B = FR (002))

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E

Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (86 405,55 - 123 715,60)

Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR (001))

Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (8 400,00 - 15 000,00)

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)

Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)

Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Contre = Pour
Date de convocation : 05/03/2023
Abstentions = 0

282 794,85
37 433,66
245 361,19
-55 424,69
-37 310,05
-18 114,64
-6 600,00
-62 024,69

62 024,69
220 770,16